



Union Européenne



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



**Le Royaume  
Hachémite de  
Jordanie**

# Horizon 2020

**Programme de travail**

**pour la deuxième phase de l'Initiative**

**Horizon 2020 pour une Mer Méditerranée plus propre**

**(2015-2020)**



European Environment Agency





Union Européenne



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



Le Royaume  
Hachémite de  
Jordanie

## 1 Introduction

La Méditerranée est la plus grande mer "semi-fermée". Elle est entourée par 21 pays qui partagent un littoral de 46 000 km. La région méditerranéenne héberge environ 480 millions de personnes, réparties sur trois continents : l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Plus de 33% de ses habitants vivent dans des entités administratives côtières, représentant moins de 12% de la surface totale des pays de la région. Depuis le début du XXe siècle, l'environnement de la région méditerranéenne s'est peu à peu dégradé. Pendant la dernière décennie, des activités nouvelles et plus intenses ont contribué à sa rapide détérioration.

La 3<sup>e</sup> Conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne sur l'environnement, en 2006, a été l'occasion pour les ministres de l'environnement et les chefs de délégation de s'engager à réduire de manière substantielle le niveau de pollution de la Méditerranée d'ici 2020. Pour ce faire, les ministres ont lancé l'"Initiative Horizon 2020", pour "*presser les acteurs au niveaux national, régional et international à travailler ensemble*". Ils ont aussi mis en place un calendrier d'activités clés à mettre en œuvre pendant la première phase de l'Initiative Horizon 2020, couvrant la période 2007-2013.

L'Initiative Horizon 2020 a donc pour objectif de **s'attaquer d'ici 2020 aux sources de pollution qui sont réputées engendrer 80% de la pollution globale de la mer Méditerranée, à savoir les déchets municipaux, les eaux usées urbaines et la pollution industrielle**. L'initiative H2020 vient compléter les engagements existants, issus de la Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée. Plus spécifiquement, le but de cette initiative est de s'attaquer aux « points chauds » de pollution, identifiés par la plupart des pays dans le rapport PNUE/PAM intitulé "Analyse diagnostique transfrontalière" dans la mer Méditerranée. Cette analyse vient s'ajouter aux Plans d'Action Nationaux (PAN) de chaque pays élaborés entre 2003 et 2005, et approuvés par la 15<sup>e</sup> Rencontre des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles. Les PAN contiennent des priorités à court et à moyen termes (2010 et 2015).

L'Initiative H2020 a été intégrée dans le travail de l'Union pour la Méditerranée (UpM), dans son initiative phare pour la dépollution de la Méditerranée, et par conséquent H2020 est devenu une entreprise et un engagement conjoints des 43 pays de l'UpM.

2013 a marqué le mi-parcours de l'Initiative H2020, ce qui a donné lieu à un ensemble d'évaluations et de rapports qui ont permis de conduire une évaluation à mi-parcours de l'Initiative H2020. Ces documents sont le résultat d'une collaboration entre l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE), le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpMS), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Commission européenne (CE) et le PNUE/PAM. En 2013, les parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles ont mandaté le PNUE/PAM pour qu'il lance le processus de mise à jour des Plans d'Action Nationaux qui avaient servi de base pour définir les priorités à mettre en œuvre dans la première phase de l'Initiative H2020. Le processus de révision des PAN devrait être finalisé d'ici novembre 2015, en vue de leur adoption lors de la prochaine conférence des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone.

L'évaluation à mi-parcours de H2020 s'est clôturée sur la réunion ministérielle de l'UpM sur l'Environnement et le Changement Climatique, qui s'est tenue à Athènes le 13 mai 2014. L'initiative H2020 était l'une des trois priorités discutées par les ministres. Dans leur déclaration conjointe, les Ministres ont réaffirmé leur engagement envers l'Initiative H2020, reconnaissant ses nombreuses réussites. Ils ont reconnu aussi que "*les progrès, dans certains cas, ont été retardés à cause d'une mise en œuvre insuffisante des politiques nationales et des mesures destinées à permettre le financement et la gestion durable des infrastructures, que de nouvelles priorités sont en train d'émerger, et que l'objectif est toujours d'avoir une image précise de l'état de la mer Méditerranée*". Les ministres ont aussi mis



European Environment Agency



l'accent sur le fait que "à moins que les efforts pour dépolluer la mer Méditerranée d'ici 2020 ne soient considérablement intensifiés, l'objectif ne sera pas totalement atteint".

Face à ces défis, les ministres ont donné mandat au groupe de pilotage Horizon 2020 de développer et d'adopter un programme de travail pour la deuxième phase pour décembre 2014 et de faire régulièrement état de l'avancement aux « Hauts Fonctionnaires » de l'UpM. La Déclaration Ministérielle a enfin inclus une série d'engagements très concrets concernant H2020, qui doivent guider et inspirer ce programme de travail (voir [Annexe 2](#) pour le texte complet de la déclaration ministérielle).

#### Principaux engagements relatifs à Horizon 2020, inclus dans la Déclaration Ministérielle de l'UpM sur l'Environnement et le Changement Climatique

- Approbation de la **Deuxième phase** (mandat donné au groupe de pilotage Horizon 2020 pour l'adoption d'un programme de travail en décembre 2014);
- Élargir le **champ d'action**: axer davantage le travail sur la prévention en matière de pollution et redoubler d'attention face à l'émergence de nouvelles pollutions, comme les déchets dangereux et les déchets marins;
- Développer davantage de synergies avec la Convention de Barcelone (décisions « Modes de Consommation et de Production Durables » (SCP) & « Approche Eco-systémiques » (ECAP), système de suivi régional, « points chauds » et définition de projets prioritaires, Protocole d'Accord, rationalisation du système des points focaux);
- S'engager à assurer l'adoption et la mise en œuvre des législations au niveau national;
- S'engager à appliquer les principes SEIS ("Shared Environment Information Systems") en accord avec la Décision ECAP;
- S'engager à démarrer les réformes au niveau national pour créer un environnement attractif pour l'investissement;
- Se féliciter du lancement de MeHSIP<sup>1</sup> II et s'engager à actualiser la liste projets en cours, y compris une nouvelle méthodologie pour identifier les "points chauds" dans le cadre de la révision des PAN;
- Réorganiser le sous-groupe en charge de la réduction de la pollution.

Une exigence plus générale est le besoin d'intégrer les principes de l'économie verte dans le programme de travail de l'Initiative Horizon 2020. En appelant au renforcement de la politique de prévention en matière de pollution, les ministres reconnaissent le rôle crucial de l'économie verte et des modèles de consommation et de production durables (MCPD) pour éviter une plus grande détérioration de la Méditerranée ainsi que pour s'assurer de la pérennité des résultats. Les ministres ont aussi souligné l'importance de renforcer les synergies dans ces domaines, ce qui implique l'adoption d'une vision et d'un ensemble d'activités plus larges dans chaque composante.

## 2 Structure institutionnelle de l'initiative Horizon 2020, les relations et les synergies au sein des différentes composantes

La Déclaration Ministérielle de l'UpM a été l'occasion de rappeler la pertinence des quatre Composantes de l'Initiative Horizon 2020 (Renforcement de capacités, Investissements pour la réduction de la pollution, Suivi et surveillance, Recherche). Traditionnellement, la mise en œuvre de ces quatre Composantes devait être assurée par trois Sous-groupes :

- Le Sous-groupe "Renforcement de capacités", présidé par le Bureau d'Information de la Méditerranée pour l'Environnement, la Culture et le Développement Durable (MIO-ECSDE);

<sup>1</sup> "Mediterranean Hot Spots Investment Programme" = Programme d'Investissement Sur les « Points Noirs » de pollution en Méditerranée



Union Européenne



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



**Le Royaume  
Hachémite de  
Jordanie**

- Le Sous-groupe "Investissements pour la réduction de la pollution", présidé par la Banque Européenne d'Investissements (BEI);
- Le Sous-groupe "Suivi et Surveillance et Recherche", présidé par l'Agence Européenne de l'Environnement.

Trois projets régionaux financés par l'Union Européenne ont contribué à la mise en œuvre du travail de chacun des sous-groupes dans les pays du sud de la Méditerranée, en complément avec d'autres activités.

Un des défis de la première phase de H2020 a été l'existence d'une certaine confusion entre les sous-groupes et ces projets régionaux, Par conséquent, l'appropriation de l'Initiative H2020 n'a pas été générale partout en Méditerranée. Par ailleurs, le potentiel pour la mise en réseau et le partage d'expériences et de pratiques n'a pas été pleinement exploité. L'évaluation à mi-parcours soulignait aussi que la Composante Recherche avait été moins intégrée que les autres dans les structures Horizon 2020 pendant cette première phase. Aucun mécanisme n'a été mis en place pour analyser les résultats des projets de recherche dans la région, et pour que ces résultats soient valorisés par l'Initiative H2020 ou par les processus nationaux de décision. L'évaluation à mi-parcours a enfin permis de noter que la coordination et la fertilisation croisée entre les composantes H2020 et les instruments de financements devraient être améliorées.

La Déclaration des Ministres de l'UpM, faisant écho aux conclusions de l'Evaluation à mi-parcours, a appelé à une refonte de la structure institutionnelle, y compris les entités chargées de la coordination, ainsi que la réactivation de certains des groupes. Le besoin d'accroître les synergies entre les différentes composantes a aussi été mentionné.

### **Relations et synergies entre les différentes composantes**

La révision des Plans d'Action Nationaux (PAN), prévue par le Protocole de la pollution d'origine tellurique (LBS<sup>2</sup>) de la Convention de Barcelone, se trouve au cœur du programme de travail du programme de travail H2020. Même des Etats membres de l'UpM, non parties à la Convention de Barcelone, avaient adopté des PAN et leur révision va aussi bientôt commencer. Les PAN révisés ont pour objet d'identifier les principales lacunes législatives et institutionnelles et les actions à mettre en œuvre dans ces domaines, d'identifier et de prioriser les besoins en matière d'investissements et de renforcement de capacités, et d'actualiser les « points chauds » de pollution. L'objectif des PAN est de se mettre en conformité avec les obligations légalement contraignantes issues des Plans Régionaux adoptés dans le cadre du Protocole « Pollution d'origine tellurique » de la Convention de Barcelone et d'atteindre un bon état écologique pour les objectifs écologiques pour la Méditerranée sur la pollution, l'eutrophisation et les déchets marins. Les PAN constituent désormais l'outil d'évaluation et de planification majeur, qui permet d'identifier les priorités de chaque pays, et de les intégrer plus facilement aux Composantes du programme de travail H2020. Les PAN permettent aussi d'identifier les domaines qui nécessitent une coopération régionale. Ils constituent donc un outil contenant un ensemble actions à mettre en œuvre; tant au niveau national que régional, et qui permettent une programmation conjointe des différentes Composantes, tout en assurant des synergies entre elles.

Dans le but de renforcer l'appropriation par tous les partenaires, le programme de travail pour chaque composante essaye dans la mesure du possible de définir des priorités et objectifs spécifiques qui s'applique à l'ensemble de la région Méditerranéenne. Le programme de travail identifie aussi des initiatives présentes ou futures, qui seraient susceptibles d'aider les partenaires à mettre en œuvre leurs engagements.

Le Groupe de Pilotage aura pour mission de coordonner et d'établir des synergies entre les Composantes et les Groupes. Les co-présidences des différents Groupes devront organiser une réunion par an au minimum, dans le but de discuter les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de travail de chaque Composante et d'identifier les domaines dans lesquels l'appui des autres Composantes seraient nécessaires. Ceci nécessitera un suivi rapproché de la programmation et de la mise en œuvre de tout futur projet spécifique en appui à la mise en œuvre des différentes composantes. Les co-présidences feront état de leurs avancées pendant la réunion annuelle du Groupe de Pilotage Horizon 2020. Elles devront aussi faire des recommandations pour améliorer les synergies et les interconnexions possibles. Le Groupe de Pilotage s'appuiera sur ces recommandations pour assurer une programmation commune et des synergies opérationnelles, et faire les ajustements nécessaires pour résoudre les problèmes existants. Chaque fois

<sup>2</sup> Land-based sources



European Environment Agency





Union Européenne



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



Le Royaume  
Hachémite de  
Jordanie

que possible, ces réunions devront être organisées conjointement avec des réunions des points focaux PNUE/PAM-MEDPOL, pour répondre à la demande des ministres de rendre le système de points focaux nationaux plus efficient.

### 3 Programme de travail

#### 3.1 Composante "Renforcement de Capacités & des Politiques"

La feuille de route de 2006 pour l'initiative Horizon 2020 a appelé à identifier les besoins prioritaires pour des mesures de renforcement de capacités ainsi que les possibilités de transfert de technologies offertes par les "meilleures techniques disponibles" (BAT<sup>3</sup>) et les «documents de référence pour les MTD» (BREFs<sup>4</sup>). Concernant les cadres politique et législatif, tous les pays méditerranéens ont été invités à mettre en œuvre la Stratégie Euro-méditerranéenne pour l'Intégration de l'Environnement, adoptée en 2002, ainsi que la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD 2005), et à publier des rapports d'activité. Les pays méditerranéens n'ayant pas encore ratifié la Convention de Barcelone et ses principaux protocoles ont également été encouragés à le faire, ainsi qu'à avancer sur la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux (PAN) adoptés dans le cadre du Protocole de la pollution d'origine tellurique (LBS) selon les calendriers convenus. Les États membres de l'Union Européenne étaient en outre appelés à respecter le calendrier de mise en œuvre de la législation environnementale de l'UE et à appliquer la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» (DCSMM), en tant que principale contribution au respect de leurs engagements pris en vertu de la Convention de Barcelone et de ses protocoles. La feuille de route a également appelé la Commission européenne à intégrer la gouvernance environnementale dans les plans d'actions de la Politique Européenne de Voisinage (PEV).

#### Les principaux accomplissements de la Composante "Renforcement de capacités" durant la période 2006-2013

- Cadre politique et réglementaire: presque tous les pays méditerranéens ont accepté la version amendée de la Convention de Barcelone et du protocole « pollution d'origine tellurique » (LBS); un nombre considérable de pays méditerranéens ont également ratifié un nombre significatif d'autres protocoles. Sur les 7 protocoles de la Convention de Barcelone, 6 sont en vigueur. Tous les pays méditerranéens ont largement développé le cadre législatif nécessaire pour soutenir la mise en œuvre des PAN;
- Des activités et des formations pour le renforcement des capacités ont été identifiées sur la base des développements dans le domaine des politiques et des technologies, ainsi que sur la base des priorités figurant dans les PAN et dans d'autres instruments. Ces activités et formations ont été mises en œuvre via, entre autres, l'appui du Plan d'Action Méditerranée (PAM) et financées par le programme de renforcement des capacités de l'UE (CB/MEP), RENA (maintenant ECRAN) et les instruments TAIEX et Jumelage. Ces activités ont contribué à intégrer un certain nombre de principes essentiels de la politique environnementale et de l'économie verte (tels que le principe pollueur-payeur, la responsabilité du producteur, la hiérarchie des déchets) dans les cadres nationaux. Des formations plus ciblées sur un secteur et plus techniques ont également été entreprises, y compris pour appuyer des consultations nationales. Les activités de formation ont ciblé un large éventail de parties prenantes (administration, secteur privé et société civile). Enfin, un certain nombre de formations plus innovantes ont été développées, ainsi que des outils de sensibilisation, et la Stratégie Méditerranéenne pour l'Éducation pour le Développement Durable a été élaborée et adoptée. Des synergies ont été établies entre la Composante Renforcement des capacités et les deux autres Composantes de l'Horizon 2020 (Examen-Surveillance-et-Recherche, et Réduction de la Pollution);
- La gouvernance environnementale: l'UE et les pays sud-méditerranéens ont inclus dans les plans d'action PEV des objectifs de gouvernance environnementale, ainsi que de nombreux objectifs liés à l'Horizon 2020. CB/MEP a réalisé plusieurs activités visant à promouvoir l'intégration environnementale, les principes de la consommation et

<sup>3</sup> Best Available Techniques

<sup>4</sup> BAT Reference Document(s)



European Environment Agency





Union Européenne



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



Le Royaume  
Hachémite de  
Jordanie

la production durable (SCP), l'efficacité dans l'utilisation des ressources en utilisant également le cadre de la SMDD / CMDD.

### Les principaux défis pour la période 2014-2020

La Déclaration ministérielle de l'UpM souligne la nécessité pour tous les pays partenaires méditerranéens, de prendre *des mesures énergiques pour assurer la mise en œuvre et l'application intégrales de politiques soutenant les objectifs de l'Initiative Horizon 2020 (...) et les priorités incluses dans les PAN et, le cas échéant, avec le soutien de la Composante Renforcement des capacités* et "à prendre des mesures pour accélérer les réformes nécessaires à la création d'un climat d'investissement favorable et durable". La déclaration ministérielle mentionne également la nécessité de "développer les mesures d'incitation nécessaires pour accroître le transfert de connaissances et de technologies".

L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des PAN et l'examen à mi-parcours de l'Horizon 2020 ont conclu que le cadre politique et législatif nécessaire pour atteindre les objectifs de la Convention de Barcelone et de l'Horizon 2020 est largement en place. Cependant il existe des lacunes en ce qui concerne les règlements d'application et le développement de stratégies environnementales sectorielles, ainsi que dans les investissements durables, la participation du public et l'accès à l'information en matière environnementale. L'intégration de l'environnement dans d'autres politiques pourrait être améliorée et le cadre réglementaire utilise peu les instruments économiques et d'autres outils de prévention de la pollution (SCP, MTD, Meilleure Pratiques Environnementales- MPE, BREF).

Beaucoup de besoins en renforcement des capacités ont été identifiés concernant la mise en œuvre, l'application et le respect de la législation et de la politique environnementale. Les structures institutionnelles qui devraient soutenir la mise en œuvre et l'application de la législation sont déficientes, principalement concernant l'attribution des permis, les inspections et l'application des sanctions. Le secteur privé manque souvent de connaissances en la matière et n'a pas la capacité suffisante pour se mettre en conformité avec la législation.

La priorité pour la période 2014-2020 devrait être que chaque pays méditerranéen renforce son cadre politique et réglementaire, en améliorant sa couverture, ainsi qu'en améliorant sa mise en œuvre, son application et le respect du cadre réglementaire, y compris par la ratification des protocoles de la Convention de Barcelone. Cela nécessiterait d'identifier les principales lacunes législatives et institutionnelles, au même titre que les besoins de renforcement des capacités de contrôle des pays méditerranéens. Les conclusions et les priorités inscrites dans les PAN révisés devraient servir de point de référence pour identifier et hiérarchiser ces lacunes. En plus des PAN, dans le cas des États membres de l'UE, les conclusions de la *Communication « Tirer le meilleur parti des mesures environnementales de l'UE: instaurer la confiance par l'amélioration des connaissances et de la réactivité »* devront également être prises en compte. Il faudrait aussi renforcer la coopération mutuelle entre les pays méditerranéens pour que les meilleures pratiques, les approches et les technologies les plus réussies et efficaces, soient partagées et reproduites dans la région. Des synergies avec d'autres initiatives régionales devraient être également assurées.

### Objectif général

***Renforcer l'exhaustivité, la mise en œuvre et l'application de la politique et de la législation environnementales, améliorer l'intégration environnementale au niveau national dans les autres politiques et soutenir une meilleure gouvernance environnementale, en vue de réduire et de prévenir la pollution marine afin de parvenir à un bon état écologique de la mer Méditerranée***

### Objectifs spécifiques

1. *Améliorer la capacité des politiques et des lois nationales à soutenir la réduction et la prévention en matière de la pollution en évaluant, actualisant et complétant le cadre politique et législatif national dans le domaine environnemental, ainsi qu'en faisant les réformes législatives nécessaires pour créer un environnement favorable et durable pour l'investissement;*
2. *Améliorer la capacité des pays partenaires méditerranéens à mettre en œuvre et à faire respecter la législation environnementale nationale ainsi que la capacité du secteur privé à se mettre en conformité avec la législation environnementale, y compris en facilitant le transfert des connaissances et de technologies;*



European Environment Agency





Union Européenne



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



Le Royaume  
Hachémite de  
Jordanie

3. Renforcer l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles clés et dans la pratique des acteurs du public et du privé, y compris par le renforcement du cadre institutionnel et des capacités des secteurs public et privé;
4. Permettre aux principaux acteurs nationaux de participer activement au processus décisionnel en matière environnementale et de contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux.

### 3.2 Composante «Investissements pour la Réduction et la Prévention de la Pollution»

La feuille de route de 2006 pour Horizon 2020 invitait à mettre à jour les informations relatives aux "points chauds" de pollution, à identifier des projets d'investissement, à préparer des projets prioritaires et à coordonner l'action des Institutions Financières (IF). La BEI a mené des activités pendant la première phase, en mettant en œuvre la Facilité MeHSIP<sup>5</sup>. Ces dernières années, le Secrétariat de l'UpM est devenu un acteur important et a conduit une évaluation de la composante "investissements" des Plans d'Action Nationaux (PAN), adoptés dans le cadre du Protocole « Pollution d'origine tellurique » (LBS), sous l'égide du programme PNUPE/PAM MEDPOL.

#### Principales réalisations de la Composante Investissements durant la période 2006-2013

- L'identification des besoins d'investissements clés dans les 21 pays limitrophes à la mer Méditerranée plus la Jordanie : Ces investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs du PNUPE/PAM convenus pour 2025 dans le plan d'action stratégique (SAP – MED 2000), et dans les plans régionaux plus récents ciblant certains polluants. Plus de 900 projets ont été identifiés au moyen d'informations clés (les 2/3 d'entre eux sont achevés, ou en cours de réalisation ou simplement planifiés, mais avec un financement acquis). Sous l'égide de MeHSIP, une liste des projets Horizon 2020 a été préparée dans le but d'établir un point de référence commun pour les projets de réduction de la pollution dans la région du sud de la Méditerranée. Cette liste contient 113 projets répartis entre les différents pays partenaires ayant un littoral maritime, pour une valeur totale estimée à 7,74 milliards d'euros. Au sein de ces 113 projets, 44 d'entre eux n'ont pas encore obtenu de financement de façon sûre, et représentent un coût total de 2,87 milliards d'euros;
- Dans le cadre de MeHSIP, 4 projets de démonstration prioritaires ont été préparés, avec études de faisabilité et Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIAS) achevées; l'un de ces projets, désormais totalement financé, doit permettre d'éliminer la pollution du Lac Bizerte en Tunisie, zone sensible en matière de pollution. Ce projet a été labellisé par l'UpM comme étant un projet d'importance régionale;
- La méthode d'évaluation de l'impact environnemental de chaque projet – à travers une estimation de la charge en agents polluants - a été développée, telle que définie par l'étude de l'UpM – de même qu'une définition des conditions de succès, basée sur les expériences passées – voir l'exercice de validation de la BEI.

#### Principaux défis pour la période 2014-2020

La déclaration des ministres de l'UpM a se félicite des "réalisations majeures ayant eu lieu en termes d'investissements dans les infrastructures critiques", ainsi que du lancement de "MeSHIP II", et met l'accent sur "l'approche stratégique permise par la liste des "points chauds" et par les PAN". Dans cette Déclaration, les partenaires se sont engagés à "assurer une préparation et une mise en œuvre des projets adéquates" et ont réaffirmé "leur engagement à soutenir l'élaboration d'une liste de projets pertinents", invitant "tous les acteurs concernés à continuer leur collaboration pour développer des critères afin de définir les investissements durables prioritaires, en se basant, entres autres, sur les résultats de l'étude réalisée par le Secrétariat de l'UpM, et en s'alignant le cas échéant, sur le processus de révision des PAN, entrepris par le PNUPE/PAM". Les ministres et les chefs de délégation ont aussi insisté sur "la nécessité de réorganiser le Sous-groupe "Réduction de la pollution" Horizon 2020, et le besoin d'un engagement total du Secrétariat de l'UpM".

Les leçons tirées de la première phase et les orientations de la dernière déclaration des Ministres de l'UpM seront utiles pour s'attaquer aux principaux défis de la deuxième phase Horizon 2020, à savoir:

<sup>5</sup> "Mediterranean Hot Spots Investment Programme" = Programme d'Investissement Sur les « Points Chauds » de pollution en Méditerranée



European Environment Agency





Union Européenne



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



**Le Royaume  
Hachémite de  
Jordanie**

- Comblent les lacunes relatives à l'information sur les projets – que ce soit le manque de projets dans le secteur industriel et dans certains pays, ou le manque d'informations clés, ou des informations erronées sur les projets – en relation avec le processus de révision des PAN mis en œuvre par le PNUE/PAM, comme base pour évaluer les priorités environnementales dans la région et fournir une image claire et homogène de l'ensemble des investissements;
- Améliorer la méthode de priorisation et les modalités de préparation – cela ne concerne pas que les études de faisabilité mais aussi toutes les actions pré-requises nécessaires pour assurer de bonnes conditions de réalisation des projets, notamment pour les projets relatifs à la réduction de la pollution à la source, ou ceux relatifs au recyclage, à la collecte et au traitement des eaux usées, des déchets solides et de la réduction des émissions industrielles;
- Permettre une meilleure implication des bailleurs et des IF dans l'ensemble des projets d'investissement, tant au stade de la préparation qu'à celui de la réalisation des projets, à travers des mécanismes financiers incluant un mélange de subventions et de prêts, de façon à mettre en œuvre ces projets avec le meilleur potentiel de réduction de la pollution au niveau régional, et en accélérant l'élimination des "points chauds" en matière de pollution;
- Identifier et s'attaquer aux facteurs qui empêchent une réalisation et un fonctionnement durable des investissements, en particulier grâce à des mécanismes financiers incluant une bonne détermination des prix des services fournis.

## Objectifs généraux

*Identifier, financer et mettre en œuvre les projets d'investissements Horizon 2020 prioritaires.*

## Objectifs spécifiques

1. *Actualiser les informations clés concernant les projets, prioriser et planifier les investissements nécessaires pour réaliser l'objectif global.*
2. *Préparer les projets d'investissements nécessaires, et renforcer les capacités de préparation de projets dans les institutions du secteur public et du secteur privé. Le label UpM pourrait présenter une valeur ajoutée pour mettre en avant spécifiquement les actions régionales pertinentes.*
3. *Sécuriser les financements et réaliser ces projets.*

*Un autre objectif horizontal serait de créer des synergies dans le programme Horizon 2020, notamment à travers la gestion et le transfert d'informations et/ou de technologies en matière d'investissements, entre la composante IRPP et les Composantes « Renforcement de Capacités », « Suivi & Surveillance » et « Recherche ».*

Ces objectifs seront atteints à travers une série de réunions de planification et de coordination, d'études ou d'ateliers au niveau régional, mais aussi de préparation de projets sous l'égide de plusieurs programmes d'assistance technique. Concernant la préparation de projets, les objectifs pourront être atteints par le biais d'instruments tels que le Programme d'investissement dans les "points chauds" de la Méditerranée (MeHSIP II) dans les pays du Sud, les fonds de l'Instrument de Pré-Adhésion (IPA) dans les Balkans de l'Ouest ou la Turquie, et les fonds de cohésion régionale dans les pays d'Europe. Chaque pays UpM se doit d'adopter et de renforcer ses politiques et son cadre juridique pour attirer des investissements durables.

L'échange d'expériences et la coordination entre les IF concernant la préparation et la mise en œuvre de projets, est susceptible d'améliorer l'efficacité et le rythme des investissements en faveur de l'objectif commun de prévention et de réduction de la pollution. Reconnaisant les succès du MeHSIP PFPI, une nouvelle facilité a été mise en place, MeHSIP II. L'objectif global de MeHSIP II est de promouvoir la gestion efficace de l'eau, des eaux usées et des émissions industrielles dans la région du Sud de la Méditerranée, afin de diminuer les risques liés à la santé, d'obtenir une meilleure qualité de vie et de contribuer à l'atteinte de l'objectif H2020 de dépollution de la mer Méditerranée. Les objectifs spécifiques des activités de MeHSIP II sont les suivants : (i) augmenter le nombre de projets « bancaires » dans les secteurs prioritaires et capables d'être financés et mis en œuvre immédiatement, s'assurer que leur fonctionnement est efficace et durable sur le long terme; (ii) renforcer les capacités de préparation de projets des



European Environment Agency







Union Européenne



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



Le Royaume  
Hachémite de  
Jordanie

institutions des secteurs public et privé. Le dispositif contribuera aussi à la création d'emplois nécessaires dans ces secteurs clés, et au-delà. Par exemple, MeHSIP II se servira des leçons tirées de la première phase du MeHSIP, qu'il s'agisse des réussites et solutions, mais aussi des difficultés. Il est prévu de partager ces informations avec les autres IF, ce qui pourrait améliorer leurs propres manières de travailler. Ces objectifs spécifiques sont en outre présentés dans le tableau en annexe, énumérant les dates de mise en œuvre et les dates limites pour les actions de cette Composante.

### 3.3 Composante « Suivi et Surveillance »

La feuille de route de 2006 pour l'Initiative Horizon 2020 a appelé à établir un mécanisme régulier d'évaluation et de suivi de l'état de l'environnement de la mer Méditerranée et des progrès de l'initiative Horizon 2020. Un mécanisme participatif d'appui a été mis en place avec tous les pays méditerranéens partenaires et les institutions régionales concernées: le sous-groupe Suivi, Surveillance et Recherche (4 réunions ont été organisées en 2008, 2011, 2012 and 2013), accompagné par des groupes de travail ENPI-SEIS (3 réunions des groupes de travail sur les indicateurs environnementaux, et 4 réunions des groupes de travail sur les technologies de l'information). La mise en œuvre des activités est appuyé par le projet ENPI-SEIS Sud, financé par l'Union Européenne et coordonné par l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) en partenariat avec le PNUE/PAM.

#### Principales réalisations de la Composante « Suivi et Surveillance » pour la période 2006-2013

- Conception d'une procédure et d'un ensemble cohérents d'indicateurs ; identification et développement de fiches d'informations et renseignement des 6 indicateurs clés;
- Création des bases d'un mécanisme commun d'information Horizon 2020 – limité pendant la première phase aux pays PEV Sud. Presque tous ces pays ont fourni des données et des informations relatives à ces indicateurs;
- Mise en place préliminaire d'une infrastructure pour le reporting et renforcement des outils de reporting de l'AEE et du PNUE-MAP / MEDPOL.
- Production et publication (Mai 2014) d'un rapport conjoint AEE-PNUE/PAM "Rapport Horizon 2020 sur la Méditerranée – Vers des systèmes d'informations partagés sur l'environnement", utilisant l'approche du DPSIR<sup>6</sup> (Forces motrices-Pressions-État-Impacts-Réponses) pour évaluer les problèmes relevant de Horizon 2020, puis contribuer à l'examen à mi-parcours de l'Initiative. Ce rapport s'appuie sur des indicateurs et évaluations nationales fournis par les pays et concernant cette première phase, et sur les précédentes évaluations régionales (Plan Bleu PNUE/PAM – Contribution au sommet de l'UpM, Plan Bleu PNUPE/PAM SoER 2009, AEE SoER 2010 contenant les perspectives régionales sur la mer, l'état d'évaluation intégrée PNUE/PAM de l'environnement marin basé sur une approche écosystème de 2011, PNUE/PAM MCSOE 2012, Stratégie commune de mise en œuvre de l'UE de la Directive Cadre Stratégique Marine);
- Etablissement d'un réseau Horizon 2020 d'experts thématiques (aux niveaux national et régional), couvrant les domaines de la gouvernance, les problèmes thématiques et d'infrastructures;
- Amélioration des capacités des pays dans la production des données et leur collecte, et le développement d'indicateurs pour permettre des évaluations régulières;
- Coordination continue et synergies avec les autres Composantes Horizon 2020, ainsi qu'avec les projets et les réseaux de recherche, tels que MIRA, SEA-ERA, Pegaso, Perseus.

#### Principaux défis pour la période 2014-2020

Les ministres, dans leur Déclaration, "*conviennent qu'il faut renforcer la dimension préventive de la lutte contre la pollution et prêter attention aux questions émergentes et connexes, telles que les déchets dangereux et les déchets marins*", et soulignent la nécessité pour tous les pays partenaires "*de répondre au besoin de collecter des données en appliquant les principes SEIS<sup>7</sup>, en accord avec les engagements dans le cadre des Décisions ECAP de la Convention*

<sup>6</sup> "Driving Forces – Pressures – State – Impacts – Responses"

<sup>7</sup> Shared Environmental Information System = *Système d'Informations Partagées sur l'Environnement*



European Environment Agency





Union Européenne



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



**Le Royaume  
Hachémite de  
Jordanie**

*de Barcelone, contribuant également à son système de suivi régional" et permettant "d'avoir une image précise de l'état de la mer Méditerranée".*

Le défi principal de la seconde phase est de s'assurer de la production systématique de données de qualité et de leur partage, de la production d'indicateurs et informations pertinentes pour Horizon 2020, tout en assurant une cohérence d'ensemble entre l'effectivité des mesures prises dans le cadre de la Convention de Barcelone et l'ensemble des informations que l'on possède, pour établir une évaluation complète de l'état de la mer Méditerranée. Dans cette optique, et en suivant les leçons et recommandations du premier rapport d'évaluation H2020, les efforts pendant la deuxième phase devraient consister en un soutien continu et au renforcement des systèmes de production d'information environnementale (surveillance, données, indicateurs, évaluation, connaissance), tout en s'assurant de la pérennité de la structure de gouvernance et d'une coordination intégrée. Ces informations doivent être complémentaires avec la dimension de prévention et les questions émergentes en rapport avec les travaux en cours de ECAP/MFSD, la révision des PAN et la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (MSSD).

Le deuxième défi consiste à améliorer l'appropriation par les pays dans le processus de Surveillance et Suivi de Horizon 2020 (et pas seulement du point focal national « Surveillance et Suivi), permettant la pérennité de la structure de gouvernance et une coordination intégrée. Cela permettra l'établissement de liens et de synergies qui soutiendront les investissements durables, l'amélioration des capacités de chaque pays pour développer l'interface entre science et politiques et l'utilisation des évaluations pour prendre des mesures effectives et suivre leur mise en œuvre.

### **Objectifs généraux pour la deuxième partie de Horizon 2020**

*S'assurer de la disponibilité, de la qualité, de l'accessibilité et de la durabilité des données de suivi et de surveillance de l'information nécessaire pour mettre en place une base de connaissances permettant des évaluations régulières de Horizon 2020.*

### **Objectifs spécifiques**

1. *Améliorer les systèmes d'information nationaux utilisés pour la production régulière de rapports concernant les indicateurs et le partage d'informations;*
2. *Elargir les priorités de Horizon 2020, en portant une attention particulière à l'eau, aux déchets solides et aux émissions industrielles, et identifier et s'attaquer à d'autres domaines prioritaires;*
3. *S'assurer de la durabilité de la gouvernance des procédures de surveillance et de suivi Horizon 2020;*
4. *Encourager l'intégration des résultats dans les processus d'élaboration des politiques aux niveaux national et régional.*

De plus, des actions spécifiques (ex : mécanismes de coordination, rationalisation des réseaux de points de contact nationaux et des réunions connexes, organisation de forums et de conférences Horizon 2020) seront mises en œuvre pour s'assurer de la complémentarité, de la cohérence et des synergies entre toutes les composantes Horizon 2020.

### **3.4 Composante « Recherche »**

La feuille de route de 2006 pour l'Initiative Horizon 2020 a prévu que le 7<sup>e</sup> Programme-Cadre pour la Recherche (PC7) serait ouvert aux pays non membres de l'UE, et que cette opportunité serait suffisamment diffusée. Les besoins prioritaires pour la recherche devaient être régulièrement mis à jour et les résultats de la recherche devaient être rendus disponibles pour les partenaires de Horizon 2020.

### **Principales réalisations de la composante Recherche pour la période 2006-2013**

Le PC7 a été ouvert aux pays non membres de l'Union Européenne dans la région Méditerranée. Environ 30 projets PC7 rentraient dans le champ de l'Initiative H2020, leur objectif étant de contribuer à répondre aux deux grands défis relatifs à la prévention de la pollution à la source et de la surveillance et du suivi de la qualité de l'eau. 12 d'entre eux visaient la région Méditerranéenne spécifiquement et, parmi ces derniers, tous sauf un impliquaient une coopération internationale avec des pays tiers. Les partenaires ou des études de cas non originaires de l'UE ont aussi été impliqués dans trois autres de ces projets PC7.



European Environment Agency





Union Européenne



Union pour la Méditerranée  
Union for the Mediterranean  
الإتحاد من أجل المتوسط



Le Royaume  
Hachémite de  
Jordanie

Les besoins d'identifier les priorités en matière de recherche et d'assurer une coordination effective, une coopération et une dissémination effective des résultats de la recherche ont été abordés par plusieurs projets PC7 de l'Union Européenne, qui ont associé des partenaires de toute la Méditerranée, tels que : (i) MIRA (2008-2013); (ii) MedSpring (2013-2016), une plateforme de coordination et de dialogue d'institutions gouvernementales, d'organisations dans le domaine de la recherche, d'associations et de la société civile concernées sur l'énergie, l'alimentation de haute qualité à prix abordable, et la rareté des ressources; (iii) ERANETMED (2013-2017) qui a pour but d'améliorer la co-appropriation à travers l'innovation et la recherche compétitive sur les défis sociétaux de la région Méditerranée.

L'Agenda Stratégique sur la Recherche et l'Innovation (SRIA) de l'initiative commune de programmation "Les défis de l'eau pour un monde en mutation" (Water JPI) fournit un cadre de travail pour des activités futures de recherche, de développement et d'innovation (RDI) et pour des investissements européens dans le secteur de l'eau. Bien que n'étant pas centrée sur la Méditerranée, la « Water JPI » constitue une plateforme facilitant le dialogue R&I entre les Etats membres de l'Union Européenne et les Etats non membres. Le SRIA identifie entre autres les besoins de recherche sur les nouveaux polluants et sur la réduction de la pollution des sols et de l'eau.

Le PNUE/PAM est en train de renforcer son travail concernant l'interface politique / science en : (i) améliorant les connaissances et les évaluations de la pollution marine, avec une attention particulière aux sources diffuses et aux impacts cumulés des points et sources diffuses de pression sur l'environnement marin; (ii) promouvant un appui scientifique plus intégré pour combler les lacunes de connaissances de même que pour améliorer la mise en œuvre de plusieurs mesures décidées dans les Plans Régionaux (POP, efficacité dans l'utilisation des ressources de l'eau, déchets solides et énergie, déchets marins et microplastiques).

### Principaux défis pour la période 2014-2020

Comme la Déclaration Ministérielle de l'UpM l'identifie justement, le défi principal à résoudre est le manque de transfert réel des résultats de la recherche dans les prises de décision sur les politiques.

Le "Programme-cadre sur la Recherche et l'Innovation Horizon 2020" 2014-2020 de l'UE contribuera à relever ce défi en permettant des travaux de recherche dans le champ de H2020, et en diffusant les résultats pour la prise de décision sur les politiques.

### Objectifs généraux

*Améliorer les bases de connaissances existantes et développer des technologies innovantes, ainsi que permettre leur diffusion et leur transfert, pour servir l'objectif de prévention et de réduction de la pollution de la mer Méditerranée.*

### Objectifs spécifiques

1. *Comblent les lacunes dans le domaine de la recherche pour réaliser l'objectif Horizon 2020 en:*
  - a. *Identifiant les besoins en matière de recherche, en prenant en compte les programmes conjoints existants, et en les faisant prendre en compte, dans la mesure du possible, dans les programmes de recherche;*
  - b. *Encourageant la participation des pays ne faisant pas partie de l'UE dans les programmes de l'UE sur la recherche et l'innovation*
2. *Développer des mécanismes pour améliorer l'interface entre les politiques/pratiques et la science:*
  - a. *Analyser et assurer le suivi des résultats des projets de recherche et d'innovation entrant dans le champ de Horizon 2020 et transférer les connaissances dans la formulation des pratiques et dans les pratiques en lien avec H2020;*
  - b. *Etablir des liens effectifs entre la Composante Recherche et les autres Composantes de H2020.*



European Environment Agency

